

Digne-les-Bains, le **22 OCT. 2020**

Pôle Environnement

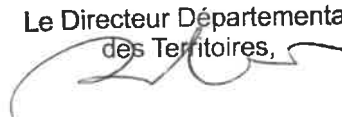
Arrêté préfectoral relatif à la régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) durant la campagne 2020-2021 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 24 septembre au 15 octobre 2020.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

Le Directeur Départemental
des Territoires,



Rémy BOUTROUX